L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE ORLEANS. MARDI, 24 JUILLET 1855.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Éditeurs-Propriétaires:
G. F. Weisse, E. Dupouy, A. Duvernoy, A. Barby.
No 72, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI MATIN, 23 JUILLET.

Chronique Etrangère.

Nous avons reçu nos journaux européens apportés par le steamer *Arago*, parti du Havre le 4 de ce mois. Nos avis vont conséquemment jusqu'à cette dernière date.

De nombreuses relations de la sanglante affaire du 18 juin ont été reçues en France et en Angleterre: nous publions plus loin de longs et intéressants détails de correspondances adressées aux journaux de Paris.

La session extraordinaire du Sénat et du Corps-Législatif de France a été ouverte le 2 juillet. Dans son discours, que nous reproduisons, l'empereur constate la non réalisation des espérances qu'on avait pu former pour la conclusion de la paix; il rappelle les principaux incidents des conférences de Vienne et les dissentiments qui en ont amené la clôture. La Russie a refusé toute limitation de ses forces navales, "et nous en sommes encore à attendre, dit le discours impérial, que l'Autriche exécute ses engagements, qui consistaient à rendre notre traité d'alliance (celui du 2 décembre), offensif et défensif si les négociations n'aboutissaient pas."

Les propositions faites par l'Autriche ayant été declarées inadmissibles, la guerre doit suivre son cours, et l'empereur demande au pays de lui donner les moyens de continuer la lutte.

Comme on le supposait, Louis-Napoléon a parlé de l'intention qu'il avait eue, d'aller se placer à la tête de l'armée française en Crimée, et il a indiqué les raisons qui lui ont fait, avec douleur, abandonner ce projet.

La harangue impériale a été très chaleureusement accueillie par les sénateurs et les députés réunis aux Tuileries. Au dehors, le discours a paru ne renfermer rien à quoi l'on ne s'attendît. Il annonce le [illegible] abandon de l'Autriche, la continuation de la guerre et de nouveaux sacrifices à faire pour atteindre la paix. Tout cela était prévu ou connu et n'a donc surpris personne. On s'attendait également à Paris à l'adoption très-prompte et à peu près sans opposition, des projets de loi qui ont été présentés au Corps-Législatif.

Ces projets sont un emprunt de 750 millions de francs;—l'appel de 140,000 hommes de la classe de 1855;—décime de guerre additionnel sur les impôts indirects;—une taxe également d'un décime sur la totalité du prix des voyageurs et des bagages transportés par les chemins de fer;—l'augmentation du droit sur les alcools.

Le *Journal de Constantinople* annonce que la ville de Kertch n'existe plus. Comme s'il n'était pas déjà trop des abominables excès dont cette malheureuse cité a été le théâtre, le feu est venu achever l'œuvre de destruction.

Rien de nouveau de Crimée par voie télégraphique. Une dépêche de St-Petersbourg dit qu'il ne s'est rien passé de particulier devant Sebastopol jusqu'au 29 juin, une dépêche arrivée à Paris disait la même chose en date du 30.

C'est le 28 juin au soir que lord Raglan a succombé à une courte mais [illegible] maladie. Sa fin, à laquelle on ne s'attendait pas, car les fatigues de la vie [illegible] n'avaient pas jusqu'alors altéré sa [illegible], a causé une grande sensation en [illegible] et y a excité de vifs regrets. Cet événement a mis un terme naturel aux dissentiments qu'on disait exister [illegible] commandant en chef de l'armée [illegible] et le commandant en chef de [illegible] française, dissentiments qu'on exagérait peut-être, mais dont on parlait cependant avec trop de persistance pour qu'ils n'existassent pas à un degré nuisible au [illegible] service et à la conduite des opérations des armées alliées.

Le major général Simpson a dû prendre le commandement de l'armée; il est probable, [illegible], que ce sera à titre provisoire [illegible] autre successeur, plus élevé en [illegible] sera donné à lord Raglan; il est probable aussi que les deux gouvernements [illegible] sur le choix de ce successeur, [illegible] prévenir le retour de toute difficulté, [illegible] et s'assurer le meilleur [illegible] possible dans l'action commune des [illegible] armées, sinon l'unité de leur commandement.

Le gouvernement anglais a adressé aux [illegible] Chambres du Parlement, un message [illegible] rappelle les services de lord Raglan [illegible] demande que sa mémoire en soit [illegible] par un témoignage public de [illegible] nationale. Une dotation sera accordée à la famille du noble défunt et votée [illegible] par acclamation.

[illegible] populaire en Angleterre était [illegible] par la démonstration dont [illegible] Park a été le théâtre et contre le[illegible] la police de Londres a [illegible] mesures préventives en interdisant les rassemblements tumultueux.

[illegible] à ce sujet ce que nous lisons dans [illegible]:

[illegible] en Angleterre, comme dans [illegible] pays du continent, un parti, [illegible] en nombre de ses adhérents, mais [illegible] activité et sa hardiesse, qui [illegible] réglementer, par voie d'autorité, [illegible] de conscience et qui tend à faire [illegible] gouvernement dans tout ce [illegible] au salut des âmes.

[illegible] Grosvenor, l'un des chefs de ce [illegible] membre de la chambre des Lords, [illegible] la célébration du dimanche, si [illegible] en Angleterre, par la seule [illegible] coutume, laisse encore trop de [illegible] population, a proposé une loi [illegible] obligatoire la stricte sanc[illegible]. Ce projet, intitulé bill de com[illegible] interdirait toute espèce de vente [illegible] même celle des comestibles et [illegible] aurait également pour effet [illegible] les convois de chemins de fer [illegible] publiques de rouler le dimanche et privait ainsi le peuple des [illegible] de ses excursions hebdomadaires à la campagne, le plus innocent de [illegible].

La Chambre des Lords avait déjà entendu [illegible] en seconde lecture et la mesure [illegible] définitive lorsque la démonstration de Hyde-Park est venue ouvrir les yeux des membres du Parlement, et l'un d'eux, M. Otway, a pu déclarer [illegible] applaudissements de l'Assemblée que [illegible] projet n'était pas retiré il le combattrait [illegible] une enquête quand il viendrait [illegible] Chambre des Communes. Le [illegible] populaire soutiendra les efforts [illegible] Otway, car au fond la démonstration [illegible] a tendu à établir que la loi sur [illegible] du dimanche doit être aussi [illegible] observance pour toutes les classes [illegible]. "Si les boutiques et les [illegible] doivent rester fermées, et les [illegible] ne plus recevoir de visiteurs, il [illegible] *Economist*, que les clubs de [illegible] soient traités sur le même [illegible] l'interdiction des promenades [illegible] par les trains de chemin de [illegible] disposition qui empêche [illegible] des voitures du grand [illegible].

[illegible] Grosvenor a retiré son projet de [illegible] à la séance du 2 juillet.

[illegible] de démonstrations avaient été [illegible] à Hyde-Park; elles paraissent [illegible] donné lieu à quelques représailles, des plaintes du monde [illegible] produites contre la trop grande rigueur avec laquelle la police avait rempli [illegible]. Lord Grey a promis une enquête.

Le *Morning-Chronicle* croit savoir, d'après des renseignements certains, que les Russes ont, en ce moment, 15,000 blessés à Sebastopol, et que le choléra y cause de grands ravages. Les femmes, les enfants et les vieillards auraient été envoyés hors de la ville et campés au-delà de la citadelle.

[illegible] de Paris à un journal étranger:

Les pertes que l'armée française a subies depuis un mois vont être promptement comblées, 25 à 30 mille hommes seront embarqués dans le courant de juillet pour la Crimée. Les ordres viennent d'être envoyés de Paris à Marseille et à Toulon à cet effet.

Quant au matériel, il est surabondant et les prises faites à Kertch, Anapa et sur le littoral de la mer d'Azof sont venues augmenter nos ressources; mais on s'est trompé en disant que l'on avait retourné contre les Russes les pièces d'artillerie conquises sur eux dans les combats qui ont précédé le 18 juin; les épaulements de leurs tranchées ont seuls été tournés contre eux; quant aux canons, il faut se rappeler que la plupart ont été trouvés encloués et que ceux qui auraient pu servir encore sont d'un calibre différent des nôtres. C'est ce qui a obligé à mettre en position contre la tour Malakoff des canons Paixhans de nos vaisseaux, que l'on a amenés à grand renfort de chevaux, opération très difficile, vu le poids considérable de ces pièces et qui ne s'est pas accomplie sans quelques pertes, inquiétée qu'elle était par le feu des tirailleurs ennemis. Des attelages de plus de 20 chevaux n'étaient pas faciles à diriger sous cette mousqueterie.

On écrit de Hambourg sous la date du 24 juin:

Le canon a grondé la semaine dernière dans différentes directions du golfe de Finlande. Trois navires de guerre, embossés devant Sweaborg, ont canonné pendant quelques heures les ouvrages avancés de ce port. De semblables démonstrations ont eu lieu à Dunamunde et à Narva; elles n'ont eu d'autre résultat que de donner aux alliés l'occasion de mesurer la portée de leurs canons.

On n'a encore aucune nouvelle de la jonction de l'escadre du contre-amiral Barnes avec la flotte de l'amiral Dundas; elle doit cependant être prochaine, à en juger par le temps qui s'est écoulé depuis que la première a passé en vue de l'île de Gothland.

CHRONIQUE LOCALE.

Inhumations dans les différents cimetières de la ville, durant la semaine expirant dimanche matin, 22 du courant:

	Fièvre jaune.	Autres maladies.	Total
Cimetière Protestant,	2	4	6
Greenwood,	0	1	1
Cypress Grove No 1,	0	3	3
Cypress Grove No 2,	4	17	21
Hôpital de Charité,	68	13	81
Cimetière de St Patrick,	12	17	29
Cim Catholique No 1,	1	9	10
do do No 2,	0	13	13
do St-Vincent de Paule,	6	16	22
do Lafayette (4e Dist.),	20	17	37
do de l'Asile St-Joseph,	4	9	13
do des Hébreux (4e Dist.)	1	0	1
	119	120	239

Hopital de Charité—Hier, à 5 heures de l'après midi, dix-sept personnes étaient mortes de la fièvre jaune et la veille treize. Le nombre de malades admis à l'hôpital s'élevait hier, à 5 heures de l'après midi, à 64, dont 46 atteints de la fièvre jaune.

La pompe a vapeur—On a essayé hier, en présence d'au moins deux mille personnes que ce spectacle nouveau avait attirées dans la rue du Canal, la puissance de la nouvelle pompe à vapeur. Le "Young America" a lancé une masse d'eau, avec un tuyau, à une distance de 170 pieds et, avec deux tuyaux, à une distance de 146 pieds.

Meurtres a bord d'un navire—Le navire *Colchis*, capitaine Douglas, parti de la Nouvelle-Orléans, mardi dernier pour Philadelphie. En arrivant à la Passe, le capitaine s'aperçut que ses matelots (au nombre de onze), ne comprenaient rien à la manœuvre; il transmit ici une dépêche télégraphique demandant d'autres hommes.

Samedi soir, on découvrit, flottant dans le fleuve, près d'un navire mouillé à une petite distance du *Colchis*, les cadavres de deux matelots de ce dernier navire. L'un avait reçu à la partie inférieure du crâne un coup porté, selon toutes les apparences, avec un morceau de bois lourd et pointu; on a vu de graves blessures aux jambes et aux cuisses. Il n'y avait pas de marques sur le second cadavre.—Le second du navire, M. Peterson fut interrogé et répondit qu'il avait ordonné, le matin, à cinq hommes, de plier une voile, qu'une corde ayant cédé, qu'ils étaient tombés à l'eau et que trois seulement d'entre eux avaient été sauvés. On ajouta d'abord foi à ces paroles, mais le lendemain certaines circonstances éveillèrent de graves soupçons; tout semblait indiquer que ces deux matelots ainsi qu'un autre homme de l'équipage, avaient été assassinés.

Dimanche, les officiers s'étaient décidés à mettre à la voile malgré le petit nombre [illegible]

[illegible]

Meurtre—James Ledenburg fut admis, le 13 du courant, à l'hôpital de Charité. [illegible]

Suicide—Le coroner a pratiqué hier la levée du corps d'un homme [illegible]

Detournement de fonds—Chs. Blanchard, pour [illegible]

L'accident a l'assemblée démocratique—[illegible]

Accidents—Un enfant nommé Michael Clancey, [illegible]

Daniel Dunger est tombé d'une échelle, dans la rue Tchoupitoulas, et s'est grièvement blessé. Il est à l'hôpital.

Arrestations—Le nommé Horne, accusé de [illegible]

Alfred Rous, [illegible]

Marie Rogers devra [illegible]

Voies de fait—M. G. W. Place, officier de police [illegible]

Amendes—Trois propriétaires de charrettes ont [illegible]

John Mc[illegible] et B. Bernhard ont remis chacun un [illegible]

Thos Miller, Stephen Lomas, Ellen McCauley, Jane Finson, Adam Bous, Mary Donahue et Patrick Murray, cinq piastres chacun pour bris de paix.

Joli debut—M. James Marshall [illegible]

Rectification—[illegible]

Concert au Lac — Au concert de ce soir, l'orchestre de Lehmann exécutera l'ouverture et le premier acte de *Lucie* [illegible] *Lammermoor*, une grande polka intitulée *Sébastopol*, une grande valse intitulée le *Bouquet de Camélias*, le quadrille des *Cinq Nations*, et la polka des *Filles de Marbre*.—Espérons que le temps sera beau.

Reprise de paiements de la maison Fellows & Cie—Un avis annonce plus loin la reprise de paiements de la maison Fellows & Co. Cette-ci a acquitté intégralement envers ses créanciers. Atteinte comme tant d'autres par la crise monétaire de l'hiver dernier, elle a franchi [illegible] mais on s'accordait à la voir sortir avec honneur de cette redoutable épreuve et se relever son crédit. Elle a pleinement rétabli les espérances de ses amis et du public.

Louisiane.

Paroisse de Jean-Baptiste.

Nous lisons dans le *Meschacébé* de St Jean-Baptiste de dimanche dernier:

[illegible]

Noyé—Vendredi dernier, le coroner de St Charles, M. Pierre Rost, a été appelé sur l'habitation de M. Labranche, pour faire la levée d'un cadavre trouvé flottant dans le fleuve. C'était un homme d'une quarantaine d'années portant le costume d'un matelot de steamboat. Il n'avait ni papier ni argent sur lui. Le cadavre avait séjourné plus de cinq jours dans l'eau. On distinguait sur les reins une plaie assez profonde, produite probablement par l'attache de la roue du bateau.

Température—Chaleur étouffante depuis le lever du jour jusqu'au coucher du soleil. De violents orages, mais peu de pluie.

Récoltes—La récolte de maïs sera beaucoup meilleure qu'on ne s'y attendait. La canne est dans de bonnes conditions. Sans doute la récolte sera minime, mais le sucre sera beau et se vendra bien. Mieux vaut pour l'habitant des récoltes médiocres, vendues à bon prix que de fortes récoltes données à vil prix. Quant au riz, nous en parlerons l'année prochaine.

PAROISSE ASCENSION.

Nous lisons dans le *Vigilant* de Donaldsonville de samedi dernier:

Température—Les orages sont fréquents depuis quelque temps dans nos contrées; il ne se passe pas de jour sans qu'il tombe de la pluie, ce qui rafraîchit beaucoup l'atmosphère, aussi est-elle beaucoup plus supportable qu'il y a une quinzaine de jours. La pluie fait beaucoup de bien aux récoltes: les habitants pensent qu'elles seront meilleures qu'ils ne l'espéraient il y a tout au plus un mois.

Incendie et asphyxie—Un sinistre a eu lieu lundi dernier dans notre paroisse. Le gérant de l'habitation de Madame veuve Conn., M. Victor Cherbonnier, avait fait renfermer dans la geôle de l'établissement un esclave atteint, dit-on, par moments, d'aliénation mentale. Ce malheureux a mis le feu à la bâtisse, et malgré de prompts et énergiques secours elle a entièrement brûlé. Il a été lui-même victime de son imprudence. Lorsque la porte a été enfoncée, il était sans doute déjà asphyxié par la fumée, car il n'a pu sortir de la geôle; une négresse qui était renfermée avec lui a pu seule s'enfuir. L'alarme avait été donnée à Donaldsonville par la cloche de l'église, mais presque personne n'a répondu à cet appel, car il était vers 11 heures du soir qu'il était fait et à peu près tout le monde était livré au sommeil.

PAROISSE DE CADDO.

Blessures—Un jeune esclave de M. Harris, planteur de la paroisse Caddo, a été assez grièvement blessé d'un coup de couteau récemment par un de ses camarades nommé Jo, et appartenant au colonel Watson.

Rixe fatale—Une sanglante mêlée a eu lieu dernièrement dans la paroisse Caddo. Les combattants étaient d'un côté les deux McRady, père et fils, et de l'autre M. Brook. M. McRady père a été assommé par Brook qui lui-même a été tué par McRady fils.

PAROISSE DE CONCORDIA.

L'*Intelligencer* de Concordia annonce que le temps est devenu fort agréable dans cette paroisse. Des ondées rafraîchissent l'atmosphère. Quant aux récoltes elles s'annoncent très bien. Les premières graines de coton ont été ouvertes le 10 de ce mois. Un des plus riches planteurs de Tensas devait commencer sa récolte vers le 15 courant.

La Flotte Française.

Pendant l'affaire du 18 juin.

Le ministre de la marine en France a reçu du vice-amiral Bruat le rapport suivant sur la participation de la flotte à l'attaque du 18 juin.

«A bord du *Montebello*, 19 juin 1855.

«Monsieur le ministre,

«Au moment où les escadres alliées sont revenues de l'expédition de Kertch, les généraux en chef se préparaient à poursuivre les succès déjà obtenus et méditaient une attaque très sérieuse contre la tour Malakoff et la batterie du Redan. Bien que le concours de la marine n'eût point été demandé pour cette opération, nous pensâmes, M. l'amiral Lyons et moi, que nous pourrions la favoriser. L'amiral Lyons pouvait employer dans ces attaques de nuit beaucoup plus de navires à vapeur que je n'étais en mesure de le faire, [illegible]

[illegible]

«Je suis, etc.,

«Le vice amiral, commandant en chef,
«Bruat.»

AFFAIRE DU 18 JUIN.

Nous trouvons dans une correspondance adressée au *Constitutionnel* des détails complets et pleins d'un saisissant intérêt sur la sanglante action du 18. Les voici:

«Devant Sebastopol, 18 juin.

«Ma dernière lettre vous avait annoncé le brusque changement survenu le 16 juin dans les différents commandements de l'armée. Le général Pelissier, par une nouvelle organisation, accordait le deuxième corps d'armée. Le général Bosquet recevait le commandement du corps d'observation de la Tchernaïa, composé de quatre divisions d'infanterie, d'une réserve d'artillerie, et de deux divisions de cavalerie, ainsi que les équipages nécessaires. [illegible]

[illegible]

aréal Pélissier, sous le commandement direct duquel les troupes allaient pour la première fois aborder l'ennemi. C'était donc de lui seul, pendant toute la durée du combat, que devaient partir et l'impulsion et les meilleurs ordres.

«Pendant ce temps, et simultanément, les Anglais devaient attaquer le Grand Redan. A cinq heures, des fusées incendiaires servant de signal, indiqueraient aux généraux de division le moment de s'élancer. Dans la nuit, l'ordre fut changé et l'attaque indiquée pour trois heures.

«Cette nuit-là, les Russes firent une sortie du côté de Carénage, un peu avant le jour, et le combat s'engagea dans la droite de Carénage, avec la division Mayran, un quart d'heure avant le moment fixé pour se mettre en mouvement. Par suite de cette circonstance imprévue, cette division reçut seule d'abord tous les feux des batteries russes qui la mitraillèrent: et comme le général en chef n'arriva sur le terrain qu'à l'heure convenue, cela prolongea cette situation bien difficile d'une manière bien cruelle.

«Arrivé au point qu'il avait établi pour y établir son quartier général, le général Pélissier donna immédiatement le signal, mais la division Mayran était déjà maltraitée, et son chef, le général Mayran, recevait trois blessures qui le mettaient hors de combat. Les deux autres divisions avaient commencé leur mouvement aussitôt le signal. La division Brunet fut prise alors d'écharpe par toutes les pièces d'artillerie des ouvrages russes, qui, après avoir foudroyé la 3e division, qui venait d'être abîmée, s'étaient pu tourner tout son feu contre la division Brunet.

«Des vapeurs russes, embossés par le travers de la baie de Carénage, lâchaient de terribles bordées de mitraille, et les batteries de l'autre côté de la rade envoyaient aussi leurs projectiles. Cette division fut alors fauchée, c'est le mot, les soldats tombaient comme des épis tombent dans un champ sous la faux du moissonneur. Elle ne recula point pourtant, malgré la mort du général Brunet, abattu en tête; mais même la 3e division, elle dut profiter des abris que le terrain offrait pour se garer de cette grêle, et de là attendre en maintenant la position, l'arrivée des réserves, car l'on était en trop petit nombre pour donner un coup de collier et conserver un avantage, quand bien même on serait parvenu à atteindre le but.

«Le général d'Autemarre, pendant ce temps, était aussi en marche. En défilant dans les prolongement du ravin de Karabelnaïa, il put, malgré des pertes sensibles, atteindre la face droite de l'ouvrage Malakoff. A la gauche (par rapport à la tranchée), le général pénètre dans le chemin qui relie cet ouvrage au fond du ravin, et, après une lutte acharnée, resta maître d'une partie du terrain; mais il était exposé cependant aux feux du réduit, que l'on ne put aborder. Durant vingt minutes, l'aigle du 19e de ligne a été planté sur l'épaulement, et chacun, tour à tour, venait se faire tuer pour le couvrir. Ce fut alors que, pris à dos par des pièces du Grand Redan que les Russes avaient retournées contre cette division, le général dut donner l'ordre de se retirer, ce qui se fit en bon ordre, face à l'ennemi. La division, alla s'établir à cent pas en arrière, dans une ancienne parallèle russe. Il lui aurait fallu être immédiatement soutenue pour pouvoir reprendre l'offensive et s'emparer peut-être de l'ouvrage malgré le manque des fascinages nécessaires pour combler des fossés de dix-huit pieds; il aurait fallu surtout que l'armée anglaise exécutât son mouvement tel qu'il était convenu, c'est-à-dire simultanément, et que la colonne d'attaque anglaise s'avançât sur le Grand Redan, au même instant où la colonne du général d'Autemarre marchait contre Malakoff. Au lieu de cela, les Anglais partirent une demi heure en retard, arrivèrent jusqu'au fossé qu'ils ne purent franchir, perdirent deux généraux et un grand nombre d'officiers par la mitraille, et rentrèrent dans leur parallèle d'où ils n'ont plus bougé.

«Cependant, le général d'Autemarre tenait bon avec ses hommes, sous un feu effroyable, derrière le petit abri qu'il avait choisi; ses soldats, qui le connaissent de vieille date, et ont confiance en son courage et son sang-froid, exécutaient tous ses ordres sans broncher, mais les pertes furent affreuses; ses troupes ne se retirèrent que sur l'ordre de se replier dans les lignes françaises, [illegible]

[illegible]

le temps de tourner toutes ses forces contre nous. Alors le général d'Autemarre, avec son coup d'œil exercé et rapide, saisit tout le péril de la position dans laquelle il se trouvait [illegible] et commanda l'abandon [illegible] Les Russes n'osèrent pas [illegible] huit heures de matin.

Nous empruntons également ce qui suit de la correspondance de *Pays*:

«Dans la nuit du 16 au 17, les flottes reçurent l'ordre d'engager le feu sur la gauche, afin d'attirer l'attention de l'ennemi de ce côté là et de forcer les artilleurs russes de rester à leurs pièces. C'est le *Dauntless* et le *Terrible* qui ont commencé l'attaque. Les vaisseaux à hélice et les frégates étaient sous vapeur et attendaient le signal pour attaquer plus énergiquement et forcer l'estacade, ce qui n'est pas une chose impossible, car le capitaine Lyons, fils de l'amiral anglais, à bord de la *Miranda*, qui se trouve en ce moment à l'hôpital de Thérapia, est parvenu à rompre la première chaîne; il a été très fortement blessé à la jambe par un biscaïen qui lui a emporté le gras du mollet. Mais comme la tour Malakoff ne fut pas prise, le signal ne fut pas donné et la flotte se retira, qui stationnait à deux portées de canon de Sebastopol, dut reprendre son mouillage.

«Le 18, à trois heures du matin, le général Pélissier et lord Raglan donnent le signal de l'attaque. Français et Anglais, bravant boulets et mitraille, s'avancent à la fois sur la tour et sur le Redan avec un élan irrésistible. La droite était formée par les divisions Brunet et Mayran, le centre par la division d'Autemarre et la gauche par la division anglaise sir Cotton [illegible].

«Le centre seul réussit dans ses opérations; les brigades Niel et Breton escaladèrent avec la plus grande vigueur le parapet de la tour. Alors une lutte héroïque s'engagea; le 19e de ligne et le 5e bataillon des chasseurs à pied, se faisant un rempart des artilleurs russes qu'ils ont massacrés, pénétrent dans la tour, y plantent leurs drapeaux.

«Un incident déplorable a arrêté les autres assaillants pendant que la division d'Autemarre pénétrait dans la tour Malakoff. Ils ont rencontré un fossé complètement ignoré et creusé par les Russes durant la nuit. Les échelles d'assaut se trouvèrent par cette trop courtes pour parvenir sur ce point au parapet, et les assiégés profitèrent de cette circonstance pour opérer une sortie qui jeta le désordre dans notre attaque. Pendant ce temps, les vaisseaux russes ne cessaient pas leur feu qui était très habilement et très-heureusement dirigé sur nos soldats. Tous ces incidents réunis ont empêché l'ensemble de nos lignes d'arriver à la fois sur la tour et ont permis aux Russes de prendre l'offensive.

«Il en est résulté que les troupes qui avaient pénétré dans Malakoff ne furent plus soutenues par la droite qui, à cause des accidents de terrain et de la confusion qui avait suivi la sortie des Russes, n'arriva qu'en désordre et partiellement. Le général en chef dut alors leur donner l'ordre de se retirer, ce qu'elles firent avec le plus grand ordre. Ce fait explique le bruit qui courait hier en ville qu'on avait vu le drapeau français flotter sur la tour Malakoff.

«Les Anglais avaient abordé la batterie du Redan. Trois régiments tournèrent la batterie pour l'attaquer à revers; mais ils furent complètement mis en déroute et exposés au feu convergent de l'ennemi. Ce n'est que le lendemain qu'on les pourrait partir; mais en laissant la moitié des leurs sur le terrain.

«Les Anglais ont perdu le général Campbell et deux autres généraux. Nous avons perdu le général Brunet, et le général Mayran est très grièvement blessé.

«Au reste, les Russes n'ont pu sur aucun point profiter de notre retraite. En voyant leur sortie couronnée de succès ils ont voulu poursuivre leurs avantages et se sont avancés près du mamelon Vert. Mais, accueillis par un feu vigoureux et décimés par la mitraille, ils ont été forcés de se replier après avoir subi des pertes énormes.

«Toutes les positions que nous avons conquises restent en notre pouvoir, et nous avons même occupé sur la rive un point important [illegible] l'ennemi ne nous dispute point.

«Soyez en surplus certain qu'une revanche éclatante de cet insuccès momentané se prépare, et que la tour Malakoff ne tardera pas de nous appartenir.»

Nous empruntons à la *Presse* de Paris, la correspondance suivante:

«19 juin.

«Dimanche, toute la journée, on a canonné la tour Malakoff et les ouvrages qui la protègent. On les tous fort maltraités, [illegible]

[illegible]

France.

Ouverture de la session extraordinaire.

Le 2 juillet, à une heure, l'empereur a fait en personne, aux Tuileries, l'ouverture de la session extraordinaire du Sénat et du Corps Législatif, par le discours suivant:

DISCOURS DE L'EMPEREUR.

«Messieurs les sénateurs,

«Messieurs les députés,

«Les négociations diplomatiques entamées pendant le cours de notre dernière session vous avaient fait pressentir que je serais obligé de vous rappeler lorsqu'elles seraient arrivées à leur terme. Malheureusement, les conférences de Vienne ont été impuissantes à amener la paix. Je viens donc de nouveau faire appel au patriotisme du pays et au vôtre.

«Avons-nous manqué de modération dans le règlement des conditions? Je ne crains pas d'examiner la question devant vous. Il y avait un an environ que la guerre avait commencé, et déjà la France et l'Angleterre avaient sauvé la Turquie, gagné deux batailles, forcé la Russie à évacuer les Principautés et à épuiser ses forces pour défendre la Crimée. Enfin, nous avions en notre faveur l'adhésion de l'Autriche et l'approbation morale du reste de l'Europe.

«Dans cette situation, le cabinet de Vienne nous demanda si nous consentirions à traiter sur des bases déjà vaguement formulées avant nos succès. Un refus de notre part devait sembler naturel. Ne devait-on pas croire, en effet, que les exigences de la France et de l'Angleterre se seraient accrues en proportion de la grandeur de la lutte et des sacrifices déjà faits? Eh bien! la France et l'Angleterre ne sont pas prévalues de leurs avantages ni même des droits que leur offraient les traités en vigueur, tant elles avaient à cœur de rendre la paix plus facile et de donner une irrécusable preuve de leur modération.

«Nous nous sommes bornés à demander, dans l'intérêt de l'Allemagne, la libre navigation du Danube et une digue contre le flot russe qui venait sans cesse obstruer l'embouchure de ce grand fleuve; dans l'intérêt de la Turquie et de l'Autriche, une meilleure constitution des Principautés, afin qu'elles servent de rempart contre ces invasions sans cesse renaissantes du Nord; dans un intérêt d'humanité et de justice, les mêmes garanties pour les chrétiens de toutes les communions sous la protection exclusive du sultan; dans l'intérêt de la Porte comme dans celui de l'Europe, nous avons demandé que la Russie bornât à un chiffre raisonnable le nombre des vaisseaux qu'elle entretiendrait à l'abri de toute attaque dans la mer Noire, et qu'elle ne peut entretenir que dans un but d'agression.

«Eh bien! toutes ces propositions, [illegible] j'appellerais magnanimes par leur [illegible], et qui avaient été approuvées en principe par l'Autriche, par la Prusse et par la Russie elle-même, se sont évanouies dans les conférences. La Russie, qui avait consenti théoriquement à mettre fin à sa prépondérance dans la mer Noire, a refusé toute limitation de ses forces navales, et nous en sommes encore à attendre que l'Autriche exécute ses engagements, qui consistaient à rendre notre traité d'alliance offensif et défensif si les négociations n'aboutissaient pas. L'Autriche, il est vrai, nous a proposé de garantir avec elle, par un traité, l'indépendance de la Turquie, et de considérer à l'avenir comme un cas de guerre toute augmentation de la flotte russe, dont le nombre des vaisseaux [illegible].

«Accepter une semblable proposition était impossible, car elle ne fait en rien la Russie, et, au contraire, nous paraissait consacrer sa prépondérance dans la mer Noire par une convention. La guerre a dû suivre son cours.

«L'admirable dévouement de l'armée et de la flotte amèneront bientôt, je l'espère, un résultat heureux; c'est à vous de me donner les moyens de continuer la lutte. Le pays a déjà montré quelles étaient ses ressources et sa confiance en moi. Il avait offert, il y a quelques mois, cinq cents millions de plus que je ne lui demandais; une partie suffira pour continuer une honorable guerre avec honneur [illegible].

«J'avais résolu d'aller me placer au milieu de cette vaillante armée, où la présence du souverain n'eût pas été sans produire une heureuse influence, et, témoin des héroïques efforts de nos soldats, j'aurais été fier de pouvoir les diriger; mais les graves questions agitées à l'étranger sont toujours restées en suspens, et la nature des circonstances a exigé à l'intérieur de nouvelles et importantes mesures. C'est avec regret que j'ai abandonné ce projet.

«Mon gouvernement vous proposera de voter la loi annuelle de recrutement. Il n'y aura point de levée extraordinaire, et l'on suivra, comme de coutume, les formes légales. [illegible]

«En terminant, messieurs, payons ici solennellement un juste tribut d'éloges à ceux qui combattent pour la patrie; [illegible] ceux dont elle déplore la perte. L'exemple de tant d'abnégation et de constance n'aura pas été en vain donné au monde.

«Que les nombreux [illegible]»

rappelons car, vous le savez, une nation doit ou abdiquer tout rôle politique, ou, si elle a l'instinct et la volonté d'agir conformément à sa nature généreuse, à son histoire séculaire, à sa mission providentielle, elle doit par intervalles, savoir supporter les épreuves qui seules peuvent la retremper et la reporter au rang qui lui est dû.

«Confiance en Dieu, persévérance dans nos efforts, et nous arriverons à une paix digne de l'alliance de deux grands peuples.»

Communiqué.

Nihil stultius quam scelere pedantissimus!

Non, Virgil ne serpent n'a jamais [illegible],
Le serpent siffle, et Virgil est sifflé! (*Lebrun*)

Pour répondre à la rectification, insérée dans l'*Abeille* d'hier, il me suffit d'avertir au public que l'auteur de la *Réclamation* du Nello Amédée Demilny n'avait pas écrit ces quelques lignes afin d'obtenir des louanges du public, ni même des quolibets; comme il le semble, c'est ce qu'on serait fier d'obtenir M. Virgile Boncaumier!

L'un peut-on référer du reste, quant au talent, au style plat, et à l'esprit trouvés par M. V. B., à la nécrologie insérée dans l'*Abeille* du 28 novembre 1854, faite par lui dans laquelle il fait le *(ne dites sperti)*, et la comme d'habitude et de même que dans sa rectification nous constatons ses nombreuses inutilités, le per me sera dans de ce mettre pas que la nécrologie du 17 courant n'a point eu lieu.

Quand donc qu'à ce corps qu'Académie qu'on [illegible]

Grimpera-t-on de ces ce roc rare homme [illegible]

Prescaval.

Oh, trop fier magister, nous t'apprendrons une, [illegible]
Qu'est le Louisianais peut à chaque fois se montrer!
Si mon cœur ne grand jour la figure d'en haut,
Que, puisant argument il te faut dans l'attaque,
Rimons donc un que, qui écrit sera frappé.
Tu sauras donc, mon cher, que ce morceau d'un

Toujours de Louisianais, et de même fabrique,
Est fait pour te prouver, et t'apprendre que
Le français du pays ne nous vient pas d'Afrique,
Le sot plein d'un [illegible]
Nous pourrons le juger, [illegible]
Puisqu'il est le terrain [illegible]
Et nous laissons là (une) [illegible]

P. A JORDAN [illegible]

Les amis et connaissances de feu GABRIEL T. BEAUREGARD sont invités à son service qui aura lieu à l'église de la paroisse St Bernard, JEUDI prochain, 26 du courant, à 8 heures du matin. 24 juil—2

Fallecido en la Nueva Orleans, el 20 de julio de 1855, á las 2 de la tarde, á la edad de 30 años, despues de una enfermedad lenta y penosa, D. A. MERCED MORA, natural de Vargas.

Décédée à la Nouvelle-Orléans, le 20 juillet 1855, à 2 heures P. M., après une longue et pénible maladie, à l'âge de 30 ans, Madame MERCED MORA, née Vargas.

RHUMATISME

Pourquoi ne pas vous débarrasser de cet affreux mal lorsque vous avez un remède sous la main? Le rhumatisme, sous quelque forme qu'il se soit présenté, [illegible] PURIFICATION DU SANG." [illegible]

A vendre, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co. No 151, rue de Chartres. 20 juil—3

La maladie de foie

Est la plus commune et la plus dangereuse que connaissent les médecins américains. [illegible] Dr M. Lane [illegible]

FLEMING BROS. [illegible]

Agence générale pour la vente en gros dans le Sud. [illegible] No 111, rue de Chartres.

Cabine ean-de-vie au gingembre, de Catherwood.

CETTE excellente liqueur, [illegible]

CATHERWOOD & ELMORE, [illegible]

A VENDRE en débarquement du navire Moretto, venant de Bordeaux: 156 barriques vin rouge bon ordinaire en famille, [illegible] ROYER FRERES V. BARQUET & Co. [illegible]

DIVERS—A vendre par H. M. BARLOW & Co. [illegible]

BALOS, WHISKEY, CHANDELLES, ALCOOL, HUILE DE LARD, &c. [illegible] JOSEPH LANDIS & Co. [illegible]

COGNAC—Brandy [illegible] FRAAD & COUTURIE, [illegible]

Encore une nouvelle chance.

QUE tous ceux qui aiment le bon marché, [illegible]

Magasin de Mode-Nouveautés

A bon marché

Connu de toute la Nouvelle-Orléans,

Enseignes Bonne-Ange et Bouquet.

Toujours à un prix de plus en plus réduits, [illegible]

Broderies Anglaises.

Bandes brodées à 25, 30, 40 [illegible] BARRIERE & Co.

LE soussigné annonce qu'il ont recommencé leurs paiements en pleine et qu'ils commenceront leurs affaires de commission, comme par le passé.

Nouvelle Orléans, 20 juillet 1855.
24 juil—1m FALLOWS & Co.

A mes amis et au public en général.

La maladie connue sous le nom de Chancre [illegible] Dr Elliott [illegible]

CHAS. DUBUAU,
Sam'l COWQUIL,
Plantation Union, paroisse de Jefferson. 23 juil—12

MUSCAT—180 caisses vin Muscat, en magasin et à vendre par FNO DE FUENTES & Co, 26, Vieille Levée

OPORTO—10 barils vin d'Oporto, en magasin et à vendre par FNO DE FUENTES & Co, 26, Vieille Levée

MADERE—60 barils imitation, en magasin et à vendre par FNO DE FUENTES & Co, 26, Vieille Levée

VIN ROUGE—500 caisses vin rouge, St-Julien et St-Estèphe, bon ordinaire; 160 barriques vin rouge [illegible] à vendre par FNO DE FUENTES & Co, 26, Vieille Levée

VIN BLANC—[illegible] FNO DE FUENTES & Co, 24 Vieille Levée

CHAMPAGNE—150 paniers champagne [illegible] FNO DE FUENTES & Co, 24, Vieille Levée

DAMES-JEANNES—[illegible] cinq gallons, en magasin et à vendre par FNO DE FUENTES & Co, 26, Vieille Levée

SAVON—1.8 caisses savon de Castille, en magasin et à vendre par FNO DE FUENTES & Co, 26, Vieille Levée

AMANDES—[illegible] en magasin et à vendre par FNO DE FUENTES & Co, 26 Vieille Levée

FIGUES—[illegible] FNO DE FUENTES & Co, 26, Vieille Levée

HUILE D'OLIVE—[illegible] FNO DE FUENTES & Co, 26, Vieille Levée

LE Docteur COBUS [illegible] PASSAGE TROQUES [illegible]

[illegible] JOSEPH LAMATA, 11 rue Jefferson et 12 rue Toulouse

EN CONSIGNATION, à vendre par les soussignés—16 caisses [illegible] RICHARD, ALLEN & Co.

VANILLE—1 caisse vanille [illegible] à vendre par BERNARD TURPIN,

---

ATTENTION.

L'attention des acheteurs est appelée à la vente de Linge fait, Broderies et Marchandises fines qui aura lieu aujourd'hui 24 courant, à 10 heures, au magasin de H. Feyerand & Co, No 24, rue de la Nouvelle Levée, entre St-Avril et Douane. Conditions [illegible]

Banque de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 21 juillet 1855.

LA direction de cette banque a déclaré un dividende semi-annuel de cinq pour cent et un dividende extra de [illegible] pour cent qui seront payés aux actionnaires à partir du lundi 6 d'août prochain.
24 juillet—15 R. M. DAVIS, Caissier.

A VENDRE

UNE jeune négresse âgée d'environ 22 ans, parfaite blanchisseuse et [illegible] S'adresser rue de la Douane, No 33. J R BURNEY

A VENDRE

UNE jeune domestique négresse, âgée d'environ 17 ans [illegible] S'adresser au No 33, rue de la Douane.

LION & PINSARD,

66 et 68 rue Royale,

Enseignes Bienville.

VIENNENT de recevoir de France par la voie du Nord, Un assortiment de marchandises nouvelles, entre autres:

Eventails de toutes sortes,
Brosses, cuillers, couteaux, bracelets, épingles, [illegible]
Boîtes à poudre et flacons combinaison, formes nouvelles,
[illegible]

AUSSI

Parfumerie, un nouvel assortiment de parfumerie fraîche.

Chemises pour hommes, toile, coton devant de toile, tout coton et couleur, [illegible]

[illegible]

Cannes de pêche [illegible]

Ameublement en magasin

[illegible]

LION & PINSARD,
66 & 68 rue Royale.

AVIS.

LE soussigné étant parti pour le Nord et désirant ne rien réserver une partie de son stock, offre à vendre aux particuliers et au détail [illegible] des articles suivants: [illegible]

F. H CHASSANIOL,
Encoignure Chartres et Conti

EN DEBALLAGE, 84 rue Royale No 156,

[illegible]

[illegible] DUFOUR, 21 juil 156 rue Royale, entre Conti et St Louis

LE MESSAGER DES DAMES

ET DES DEMOISELLES,

REVUE MENSUELLE.

PUBLIÉE avec le concours [illegible]

[illegible] A. FAYA & Co., 96, Chartres. Agents généraux pour la Louisiane et le Mexique

UN jeune homme qui veut apprendre le français, [illegible] S W S. Bureau de poste.

BALAIS—En débarquement du steamer [illegible] QUATROUZE & LANGDORFF, 13 & 15, rue St-Louis

Avis d'Encan, de Tumeau.

UN navire [illegible] J. T. DE EGANA, No 47, rue Bienville

EN débarquement du navire Moretto de Bordeaux, [illegible] R. TALAMON, 181 rue Royale

DAMES-JEANNES [illegible] R. TALAMON, 181 rue Royale

PAPIER—[illegible] R. TALAMON, 181 rue Royale

AVIS AUX PATISSIERS.

ON demande [illegible] ANT GIRAUD. 44 Vieille Levée

MOULINS PIERRES VOGEL [illegible] H. MEUGENS, 21, rue Lafayette

$50 de récompense.

Parti marron le [illegible] juillet, le nègre PETER, âgé d'environ 34 ans, [illegible]

L. H. DEMIER,
ville de Jefferson, rue Josephine, près [illegible]

IMMENSES COULEURS FONCEES

Nouvelles dispositions.

A vendre [illegible] Black Warrior de New-York: [illegible]

Attendu par le navire Ravenswood de New-York: 20 caisses de vins.

LOUIS DUCOURNAU, 29 rue de Chartres

SARDINES à l'huile de [illegible] V & E MAIGNAN, [illegible] 27 rue St Louis

EN débarquement du navire Moretto, venant de Bordeaux [illegible] J. B. CURIEN, 23 rue Toulouse

VIN DE CHAMPAGNE—Reçu par le navire Trumbull, de New-York—100 paniers Champagne [illegible] J. B. CURIEN, 23, rue Toulouse

EN débarquement du navire Moretto, venant de Bordeaux: [illegible] A. LARRIANE, 26, Vieille Levée

EN magasin [illegible] QUATROUZE & LANGDORFF, 13 & 15 rue St Louis

SAVON—En débarquement du navire Unicorn de Bordeaux [illegible] QUATROUZE & LANGDORFF, 13 & 15, rue St Louis

BOUCHONS—15 balles de 15 milliers chaque [illegible] A. COUTIN, 15, rue Bienville

WHISKEY — En débarquement du steamer [illegible] QUATROUZE & LANGDORFF, 13 & 15, rue St Louis

POUR CAUSE DE DEPART.

A vendre

DANS LA PAROISSE DE TERREBONNE,

DISTRICT DE TCHACAGOULA,

UNE BELLE TERRE, [illegible] TROIS MILLE PIASTRES, payables,

—SAVOIR:—

Un tiers..................au 1er septembre 1855
Un tiers..................au 1er mars 1856
Et Un tiers..............au 1er mars 1857

Références:

1°—A la Nouvelle Orléans—J. P. Barrelle, rue Condé No 63.
2°—M. [illegible]
3°—[illegible]

SUCRE de la Havane—700 caisses sucre blanc et jaune de la Havane, [illegible] E. CAMUSAC & Co., 30, Vieille Levée

---

CANDIDATS.

Tout avis de candidature devra invariablement être payé d'avance.

M. KEARNEY est candidat à la place de juge de la Troisième Cour de District, pour remplir la vacance occasionnée par la démission de l'honorable J. B. Lee.—L'élection aura lieu le 13 [illegible] 1855.

Le soussigné, titulaire actuel est candidat à la place de Troisième juge de Paix. L'élection a lieu le 5 novembre prochain. RICHD RICHARDSON.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. MAIGNAN est candidat pour Greffier de la Troisième Cour de District.

HOTEL WASHINGTON, AU LAC

Grands Concerts d'été,

PAR LEHMANN.

Les Mardis, Jeudis et Samedis de chaque semaine.

Prix d'admission..................25 cents.

On commencera à 7 heures précises. [illegible]

Prix de passage [illegible]

MM. J. E. BLACHE ont transféré dans notre maison à partir de ce jour. Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1855. BLACHE & LEAUMONT.

A vendre: DEUX ESCLAVES de valeur dont l'un est quelque peu ingénieux.

UN nègre créole de 19 ans, fortement constitué, [illegible]

A VENDRE

UN jeune mulâtre de 16 ans, parfait domestique [illegible] S'adresser à J. A. Lebreque, No 149 rue Royale. 17 juil

EN débarquement du navire Moretto, de Bordeaux: 40 barriques vin rouge, [illegible] E. DECHAMPE, 17 juil No 21, rue St-Louis

A VENDRE par le soussigné: [illegible] E. J. HART & Co. 77 et 79, Tchoupitoulas.

QUININE—[illegible] E J HART & Co, 77 et 79, Tchoupitoulas.

PEINTURE blanche—[illegible] E J HART & Co, 77 et 79, Tchoupitoulas.

POMMES de terre—[illegible] DUBBELLY, BAZZA & Co, 10, Tchoupitoulas

OIGNONS—[illegible]

FARINE de maïs—[illegible] DUBBELLY, BAZZA & Co, 10, Tchoupitoulas

VIN-VIN.

50 [illegible] LABATA, GARDOLFO & Co, 9 & 10, Jefferson

HUILE-HUILE.

500 paniers huile [illegible] LABATA, GARDOLFO & Co, 9 & 10, Jefferson

A VENDRE, par le soussigné, en débarquement du navire Moretto, venant de Bordeaux: [illegible] JEAN FIGOS, [illegible]

VIN DE CHAMPAGNE—[illegible] FRAAD & COUTURIE, 21 et 23, Gravier

TABAC DE FERRAT—[illegible]

[illegible] ANTO COSTA, 16, rue de la Douane

CIGARES—[illegible] ANTO COSTA, 16 rue de la Douane

CIGARES—[illegible] ANTO COSTA, 16, rue de la Douane

GUAYAVE—[illegible] ANTO COSTA, 16 rue de la Douane

PATE DE JAMBON—[illegible] ANTO COSTA

PIMENT—[illegible] ANTO COSTA, 16, rue de la Douane

PAPIER—[illegible] ANTO COSTA, 16 rue de la Douane

A VENDRE

UNE NEGRESSE de 20 ans, [illegible] E. OLEAZO & Co, 65, Carondelet

[illegible]

M. Veuve SEXTON [illegible]

BRODERIES, DENTELLES, &c., &c.

Magasin à bon marché

DE MARDY,

135 RUE DU CAMP 135

VALENCIENNES et dentelles de Malines, [illegible]

HORACE MARDY, 135, rue du Camp.

COLLEGE DE ST JOSEPH,

Bardstown, Ky.

UN professeur de ce collège se trouve maintenant dans le Sud et partira pour Bardstown, avec les élèves, [illegible]

Conditions:

Enseignement, nourriture, logement et blanchissage..................$[illegible]

[illegible]

A LOUER

Un magnifique MAGASIN en briques, [illegible]

Ale d'Ecosse de Younger.

ALE pâle d'Ecosse [illegible] J. Y. DE EGANA, No 47 rue Bienville

A LOUER.

Une jolie maison [illegible] G. CAVAROC & Co, [illegible]

EN débarquement du Andover, de New-York, et à vendre par le soussigné: [illegible] JOSEPH LAMATA, 11, rue Jefferson, 12, Toulouse

EN magasin et à vendre par le soussigné: [illegible] PAUL LACROIX, 11, Toulouse

INSTITUTION

DIRIGEE PAR M. ET Mme LEFOULLON,

Ste Genevieve-Place depuis 1846,

Rue St-Claude entre Ursulines et Bayou.

EDUCATION LITTERAIRE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

[illegible]

[illegible]

Aux domestiques.

ON demande immédiatement chez le professeur BRETTE, No 13 rue St Charles, plusieurs [illegible]

On demande aussi une domestique espagnole parlant un peu français.

Le placement permanente avec bon salaire.

7 juil—29

LA CANNE A SUCRE A LA LOUISIANE,

Sa culture, sa constitution, ses produits.

Ou recherches chimiques sur toutes les substances que la canne à sucre renferme.

TEL est le titre d'un ouvrage dont la première partie doit être publiée à la Nlle Orléans avant la fin de l'année 1855.

[illegible]

PAR SOUSCRIPTION

[illegible]

J. B AVEQUIN.

Vacances.

M. J. GUILLET, depuis deux ans professeur de français dans l'Ecole Supérieure de ce district, [illegible] s'adresser au bureau de l'*Abeille*, ou chez M. G., 36, rue du Camp. 10 juil—19

LE soussigné, partant pour France, prévient le public que M. E. GILLY est chargé de sa procuration. F ROUMIEU.

Maison Maise pour les Garçons.

CETTE institution est ouverte pour l'admission des orphelins.

S'adresser à A. D. DORIOCOURT, 58, Toulouse.
W. C. C. CLAIBORNE.
G. CUVELLIER.

Dissolution de société.

LA société de commerce qui a existé entre les soussignés, sous la raison de CAVELIER & MAXENT, a été dissoute d'un commun accord le 1er juillet courant; et le sieur L. F. Maxent reste seul chargé de la liquidation des affaires de la dite société.

Nouvelle Orléans, le 7 juillet 1855.

Ant. Z. CAVELIER.
L. F. MAXENT.

AVIS.

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il continuera les affaires de commission et d'importation de vins de Bordeaux, comme par le passé, pour son propre compte et en son nom seulement.

L. F MAXENT,
No 36 rue Toulouse

EN débarquement du navire Moretto, de Bordeaux: 50 barriques vin rouge, 219 caisses de C. C. 241, 44, 46 et 49, 26 do vin blanc Barsac 1847. L F MAXENT. 14 juil 36, rue Toulouse

Demande d'une gouvernante.

UNE bonne gouvernante [illegible]

BEURRE DE GOSHEN—[illegible] J. M. MARKS, 76 et 78 rue Magasin.

Résidence à vendre à la Baie St. Louis.

Un terrain, avec les bâtisses et améliorations [illegible]

Pour plus amples détails, s'adresser à M. MORET, à la Baie St. Louis, F. SALLIS, 27 rue Condé, ou J. LLABO, pharmacien, No 27 rue Condé.

Avis aux habitants.

CHANGEMENT de domicile de J. B. MONTAMAT, [illegible]

VIN rouge en barriques [illegible] R TALAMON, 181 rue Royale

VIN blanc [illegible] R TALAMON, 181 rue Royale

CHAMPAGNE [illegible] R. TALAMON, 181 rue Royale

PRUNES [illegible] R TALAMON, 181 rue Royale

WHISKY [illegible] R TALAMON, 181 rue Royale

MACARONI, [illegible] R. TALAMON, 181 rue Royale

EN débarquement de 12 bouteilles vin rouge St Julien [illegible] HENRY VALETON, 34, rue de Louis.

VIN BLANC—[illegible] EUG BOUCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St-Louis

EAU DE VIE—[illegible] EUG BOUCHEREAU & Co, 17 et 19 rue St Louis

PORTER [illegible] BERNARD TURPIN, No 67 rue des Magasins

CIGARES ALLEMANDS—50 caisses cigares allemands, [illegible] BERNARD TURPIN, No 67, rue des Magasins

RHUM DE LA LOUISIANE—[illegible] BERNARD TURPIN, 67, rue des Magasins

VINS ROUGES—[illegible] FRAAD & COUTURIE, 21 et 23, rue Gravier

FRUITS AU JUS—[illegible] FRAAD & COUTURIE, 21 & 23, rue Gravier

PATES truffés et Champignons—[illegible] FRAAD & COUTURIE, 21 & 23, rue Gravier

HUILE DE GRAINE—[illegible] J M MARKS & Co, 76 et 78 rue Magasins

HUILE DE BALEINE—[illegible] J. M. MARKS, 76 et 78 rue Magasins

BOUGIES DE L'ADAM—[illegible] J M MARKS, 76 et 78 rue Magasins

M [illegible] J M MARKS, 76 et 78 rue Magasins

SUCRE DE L'ASIE ET EN POUDRE—[illegible] J M MARKS, 76 et 78 rue Magasins

RAISINS, [illegible] J M MARKS, 76 et 78 rue Magasins

[illegible] A. TAMBOURY [illegible]

B. KIRAUD,
A TAMBOURY

Ferry du Chemin de fer des Opelousas.

LE trait pour le dépôt d'Alger [illegible] les MARDIS et les JEUDIS, [illegible] J. E. CALDWELL & Co.

LA Société de commerce sous la raison sociale J. B. FREAU & Co. étant arrivée à son terme, cesse à partir de ce jour.

Nlle-Orléans, 30 juin 1855.

J. B. FREAU,
Am. COUTURIE,
Th. CAPITAINE.

Par suite du retrait de monsieur Th. Capitaine, de la maison J. B. FREAU & Co., les soussignés ont formé [illegible] FREAU & COUTURIE.

Nlle-Orléans, 2 juillet 1855.

J. B. FREAU.
Am. COUTURIE.

Le soussigné continuera pour son compte les affaires de commission et d'importation, à partir du [illegible].

Nlle-Orléans, 2 juillet 1855.

Th. CAPITAINE.

AVIS.

LES créanciers de De La Croix et Co, sont priés de venir recevoir un dividende [illegible] EUG BOUCHEREAU, syndic des créanciers. Nos Louis No 17 & 19.

EN débarquement du navire [illegible] G. VALETON & Co, No 26, rue Tchoupitoulas

EN magasin, un assortiment des livres [illegible] LIVRES à COPIER DE FELT, [illegible] D. FELT & ATTERSON, 54 rue de Chartres

EN débarquement du navire Amelia, de Bordeaux: 20 barriques vin rouge Beychevelle, [illegible] CAVELIER & MAXENT, 36, rue Toulouse

AVIS.

CAVELIER & MAXENT ont transféré leur magasin de la rue Royale No 18, à la rue Toulouse No. 36, entre les rues Chartres et Royale. 3 juil

---

[illegible]

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

ARRANGEMENT POUR L'ÉTÉ.

CONVOIS pour passagers, tous les jours, d'Alger au Passage de Lafourche et du Passage de Lafourche à Alger.

Départ d'Alger à 8 heures du matin, arrivée au Passage de Lafourche à 11 heures du matin.

Départ du Passage de Lafourche à 3 heures de l'après-midi et arrivée à Alger à 6 heures du soir.

CONVOI SPECIAL.

Un convoi spécial partira d'Alger tous les samedis, à 4 heures de l'après-midi et reviendra lundi matin partant du Passage à 7 heures du matin et arrivant à Alger à 10 heures du matin.

Les prix pour aller et revenir, des billets [illegible]

Au Bayou des Allemands.................$1 25
Au Passage de Lafourche...................2 50

A. B. FERRE, vice-président.

Magasin de Tapis.

TAPIS—Assortiment complet en tous genres. TOILE CIREE pour parquets de toutes les largeurs [illegible]

NATTES—[illegible]

STORES—[illegible]

12 mars. A. BROUSSEAU et Co., 23, rue de Chartres

PAPIERS PEINTS NOUVEAU DALCROIX.

205—Rue de Chartres—205.

VIENT de recevoir par les derniers arrivages, plus nouveaux magnifiques envois de papiers peints, [illegible]

[illegible]

17av. DALCROIX, 105, rue de Chartres

SUCRE de la Havane—Sucre jaune, brut et encre [illegible] MORENO FRERES.

TABAC—[illegible] MORENO FRERES, No 24 Vieille Levée

CIGARETTES—10 barils [illegible] MORENO FRERES, No 24 Vieille Levée

AMANDES, à coque tendre, en magasin et à vendre par MORENO FRERES, No 24 Vieille Levée

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible] MORENO FRERES, 24, Vieille Levée

CIGARES de la Havane [illegible] MORENO FRERES, 24, Vieille Levée

POMMES DE TERRE [illegible]

SOUR KROUT—11 barils en débarquement du bateau à vapeur [illegible] DUBBELLY BAZZA & Co,

Apprenez l'anglais!!!

CEUX qui désirent acquérir promptement une connaissance correcte et pratique de la langue anglaise [illegible] BELMON, No 4, rue St-Charles. [illegible]

GRAND EXPRES

De la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

UN exprès qui partira tous les jours et maintenant à la tête du chemin de fer des Opelousas, [illegible]

[illegible]

STARR & JONES, Bureau, No 36, [illegible]

LAMY et LAMY,

36, rue de Chartres,

Importateurs de confections.

REÇU par [illegible]

P. A. HEBRARD,

115, rue du Canal,

IMPORTATEUR de marchandises françaises, [illegible]

P. A. HEBRARD,
115, Canal.

Bureau des Commissaires et Agents de la succession pour le Jean Belloney.

AVIS est par le présent donné [illegible]

A LOUER—Plusieurs nègres et négresses, [illegible]

A VENDRE

UNE belle portion de terre [illegible]

LOUISIANA HOTEL—BAIE ST LOUIS.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public que l'établissement [illegible] A CUDREAU.

P. MALLARD, 97 RUE ROYALE,

A en ce moment un très beau choix de meubles de salon et de chambre à coucher en acajou et palissandre.

Il se charge de toutes espèces de travaux d'ébénisterie et tapisserie.

[illegible]

Renouvellement de société.

LA Société en commandite de A. Tamboury et Co, a été dissoute d'un commun accord, à dater du 30 [illegible].

M. A. Tamboury reste seul chargé de la liquidation et continue le même genre d'affaires.

A. TAMBOURY,
LEON DUCOURNAU,
J DUCOURNAU.

PORTER de première qualité, [illegible] J. Y. DE EGANA, 47, rue Bienville

SALSEPAREILLE—[illegible] J. Y. DE EGANA, No 47, rue Bienville

VERMOUTH—50 caisses [illegible] BOSTHENE THOMAS, 9 rue Gravier

AMANDES AT [illegible] BOSTHENE THOMAS, 9, rue Gravier.

HOTEL DES CHENES VERTS,

BILOXI, Miss.

MM. JNO B. PRADAT & Co., successeurs de Mme K. PRADAT, ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général, que l'Hotel des Chênes Verts vient d'être complètement réparé et [illegible]

Prix: $2 par jour, $10 par semaine, $30 par mois. [illegible]

UNE DAME française désire trouver une place à titre [illegible] s'adresser à Mme DESMAYAUX, à son institution rue Bourgogne.